

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## BÄCHLI ON TOUR

### Répartition des responsabilités

La conduite de tous les événements (sorties, cours, etc.) revient au guide de montagne encadrant, lequel assume l'entière responsabilité (désigné ci-après comme „guide responsable“). Bächli Sports de Montagne SA met sa plateforme à disposition pour la publication des différentes offres et pour s'y inscrire. La responsabilité de Bächli Sports de Montagne n'est aucunement engagée, ce qui exclut expressément toute responsabilité pour tout dommage, quel qu'en soit la nature, que subirait un participant en relation avec les cours et les sorties proposés.

### 1. INSCRIPTION

L'inscription peut être faite sur le formulaire d'inscription en ligne ou envoyée par e-mail. L'inscription implique l'acceptation des « conditions générales de vente » (CGV), lesquelles font partie intégrante du contrat liant le participant et le guide responsable de la conduite du groupe. Après inscription, les guides de montagne encadrants envoient une confirmation écrite au participant avec des informations détaillées. Dès lors les inscriptions sont fermes et contractuelles.

### 2. PRESTATIONS

#### Prestations incluses dans le prix

Organisation et conduite de l'événement par un guide de montagne avec brevet fédéral et disposant d'une autorisation pour guider des cours et des sorties conformément à la loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (loi sur les activités à risque). Les honoraires du guide de montagne ainsi que ses frais sont inclus dans le prix.

#### Ne sont pas compris dans le prix

La demi-pension (nuitée, petit déjeuner, repas du soir), le repas de midi et/ou le pique-nique, le voyage aller et retour depuis son domicile, les frais de remontées mécaniques, les frais de taxi avant, pendant ou après la course, l'équipement personnel ou le matériel de location, les entrées aux salles d'escalade, les en-cas et les boissons dans les cabanes, l'hôtel et le restaurant pour les participants.

Cette énumération n'est pas exhaustive. Des informations plus détaillées seront envoyées aux participants en même temps que la confirmation d'inscription.

### 3. PRÉREQUIS POUR LES PARTICIPANTS

Pour l'ensemble des événements, une bonne santé et un équipement répondant aux normes CE sont indispensables. S'il ne répond pas aux prérequis physiques et techniques

annoncés, ou ne suit pas les indications du guide de montagne, le participant peut être exclu de l'événement. En cas d'exclusion suite à un des motifs énoncés ci-dessus, il n'existe aucun droit au remboursement.

#### **4. PAIEMENT**

Le guide de montagne encadrant envoie les coordonnées bancaires nécessaires au versement du montant dû avec la confirmation de l'inscription. Le montant doit être versé dans son intégralité dans les deux jours suivant la réception de la confirmation. En cas de réservation tardive (moins de 30 jours avant le début de l'événement), le montant entier doit être versé dans un intervalle de deux jours.

Si l'échéance de paiement n'est pas respectée, la personne participante est automatiquement mise en demeure (jour d'exécution). Lorsqu'une personne participante est mise en demeure, le guide responsable peut en tout temps l'exclure du cours ou de la sortie. En cas d'exclusion, le montant du cours ou de la sortie reste dû conformément aux modalités en cas de désistement/annulation de l'événement selon les conditions générales de Bächli on Tour. La proportion du prix demandée au participant est fixée en fonction du moment de l'exclusion.

#### **5. ASSURANCES**

Il incombe au participant de contracter à ses frais et à son nom les assurances suivantes (recommandées) :

-> Assurance en cas de désistement ou assurance de frais d'annulation

-> Assurance couvrant les frais de recherches, sauvetage et rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans la mesure où ces clauses ne sont pas déjà incluses dans l'assurance maladie et accidents

-> Assurance responsabilité civile incluant les accidents de montagne.

#### **6. MODIFICATIONS DE PROGRAMME**

En principe, tous les événements avec suffisamment de participants (nombre de participants minimum atteint) ont lieu. Les conditions météorologiques et nivologiques variables et parfois extrêmes font partie de la fascination de l'alpinisme. Les guides responsables sont dépendants des conditions sur place. Le risque lié aux conditions météorologiques est supporté par le participant. Si la météo ou des événements naturels, des mesures officielles, des cas de force majeure, des raisons de sécurité ou tout autre raison non prévisible nécessitent un changement de programme de l'événement, ce dernier pourra être modifié voire interrompu. Le participant doit être prêt à accepter des modifications de programme, de région, d'accès ou de logement. Les éventuels surcoûts seront facturés au participant.

#### **7. NOMBRE DE PARTICIPANTS MINIMAL**

Il est possible de discuter et de se mettre d'accord sur le maintien d'un événement même si le nombre de participants est inférieur au minimum prévu. Ceci est possible pour autant que les personnes inscrites soient d'accord d'assumer un certain surcoût.

## **8. DÉSISTEMENT / ANNULATION**

L'inscription à un événement est ferme. Pour cette raison, le désistement à un événement doit être transmis par le participant sous la forme écrite (lettre recommandée au guide responsable) et n'est possible qu'en respectant les conditions listées plus loin. Le non paiement des frais de la sortie/du cours (conformément aux informations) ne peut en aucun cas être considéré comme un désistement ou une annulation (voir chapitre « paiement »)

Annulation par le participant

En cas d'annulation, les frais suivants seront dus:

>30 jours avant le début de l'événement (sortie, cours), facturation de 40 % du prix  
30-20 jours avant le début de l'événement (sortie, cours), facturation de 60 % du prix  
19-10 jours avant le début de l'événement (sortie, cours), facturation de 80 % du prix  
9-0 jours avant le début de l'événement (sortie, cours), facturation de 100 % du prix

Les éventuels coûts pour des logements déjà réservés (avec demi-pension) qui ne peuvent plus être annulés sont assumés par le participant.

En cas d'abandon du participant pendant un événement, il n'existe aucun droit de remboursement.

Annulation par l'organisateur

Les guides de montagne encadrants se réservent le droit d'annuler un événement (course, cours, etc.) en raison d'un nombre de personnes insuffisant et/ou de conditions trop mauvaises dans la région de la course/du cours. Dans ce cas, le montant sera remboursé dans son intégralité. Toute revendication supplémentaire est exclue.

## **9. RESPONSABILITÉ**

Tous les guides de montagne encadrants disposent d'un brevet fédéral et d'une assurance responsabilité civile professionnelle d'au moins CHF 5 millions. Les guides de montagne encadrants ne sont pas responsables des éventuels dommages engendrés par des erreurs de peu d'importance de leur part. Les guides de montagne encadrants ne sont en particulier pas responsables de dommages n'ayant aucun rapport avec les prestations décidées contractuellement. Au cas où une personne ne suivrait pas les indications d'un guide de montagne encadrant, aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, ne peut être imputée à ce dernier.

## **10. LES RISQUES EN MONTAGNE**

Les sorties en montagne impliquent une exposition accrue au risque. Les guides de montagne encadrants s'en-gagent à préparer et à conduire l'événement avec le plus grand soin. Malgré tout, un risque résiduel subsiste toujours, sur lequel le guide de montagne encadrant n'a aucune influence et pour lequel il ne peut donc pas être tenu responsable.

## **11. GROUPES**

L'alpinisme en groupe (escalade, ski de randonnée, sorties en raquettes, alpinisme, via ferrata, etc.) exige de chaque participant de la tolérance, du respect, de la flexibilité et une compréhension mutuelle. Les guides de montagne encadrants se réservent le droit d'exclure de l'événement des participants qui ne peuvent pas être incorporés au groupe ou qui ne suivent pas les indications données par les guides de montagne encadrants. Ceci ne donne droit à aucun remboursement.

## **12. CHAMBRES SIMPLES**

Selon les événements, il peut être possible de réserver une chambre simple. Le surcoût sera payé par le participant en espèces, directement sur place.

## **13. IMAGES ET VIDÉOS**

Il est possible que des photos ou des films soient pris pendant l'événement. Ce matériel peut montrer certaines personnes de sorte qu'il soit possible de les reconnaître. Les participants acceptent que Bächli Sports de Montagne et les guides de montagne encadrants utilisent ces images de manière anonyme à des fins de marketing.

## **14. COMPETENCE ET VALIDITÉS**

En cas de litige entre les guides de montagne responsables et le participant, ainsi qu'avec l'entreprise Bächli Sports de Montagne dans son rôle d'éditeur de l'offre du guide responsable, le seul tribunal compétent est celui de Zurich.

Ces conditions générales de vente ont été traduites de l'allemand. Seul le texte original fait foi.

Conditions générales Bächli on Tour: version avril 2026